

2013/5501 - Politique de promotion - Modification des ratios à compter du 1er janvier 2013. (Délégation Générale aux ressources humaines) (BMO du 06/05/2013, p. 1100)

Rapporteur : M. BOLLIET Dominique

M. BOLLIET Dominique, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme PERRAUD Mychèle : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce dossier est extrêmement intéressant pour nos personnels municipaux et il convient de le souligner au moment où la crise économique frappe nos concitoyens, et plus particulièrement les personnels des catégories les plus basses du statut de la fonction publique. Il permettra une amélioration sensible de la politique de promotion des agents, et particulièrement ceux des catégories C et B. Cette réforme demandée par les syndicats représentatifs du personnel était très attendue par les intéressés.

Pour le groupe GAEC, nous nous félicitons de cette nouvelle politique de promotion et saluons l'effort de notre collectivité dans le respect de la ligne budgétaire dévolue. La Ville de Lyon par de telles décisions contribue à la motivation des agents et reste un territoire attractif pour les embauches et les mutations, ce qui contribue à la qualité de service que nous devons à nos concitoyens, et au bon fonctionnement de nos structures.

En conséquence, nous voterons favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.
(Adopté.)